



HORIZON BELGIQUE 2030

**Vision pour un avenir
meilleur pour la Belgique**

Version 2.0 – décembre 2023



03 UN PAYS OÙ LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET LES RÉGIONS OFFRENT UN CADRE STIMULANT POUR LA R&D ET L'INNOVATION

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Selon le dernier tableau de bord européen de l'innovation (EIS-2021), la Belgique est qualifiée d'Innovation Leader, ce qui signifie que, tout comme le Danemark, la Finlande et la Suède, elle dépasse de 125% la performance moyenne de l'UE en termes d'innovation.

Les points forts de la Belgique résident dans l'attractivité du système de recherche. Les conditions financières et de soutien de réalisation d'un doctorat y sont excellentes et le nombre de doctorats décernés a fortement augmenté. Ceci est en grande partie dû entre autres au régime fiscal attrayant pour les chercheurs (dispense de versement d'une partie du précompte professionnel).

Les efforts en termes de collaboration, en particulier celle entre PME innovantes, et l'utilisation des technologies de l'information (voir la fiche « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22) constituent deux autres points forts de la Belgique. Cette position d'Innovation Leader s'explique aussi par le montant investi par les entreprises en R&D, qui s'élevait à 2,56% du PIB en 2020, soit le niveau le plus élevé de l'Union européenne. Si on ajoute à cela les efforts

de R&D au sein de l'enseignement supérieur et du secteur public et associatif, la Belgique se classe aussi au premier rang des pays européens avec 3,52% du PIB. Seuls la Suède (3,5%), l'Autriche (3,2%), l'Allemagne (3,1%) et le Danemark (3,0%) sont proches de la Belgique et dépassent le niveau d'ambition européen (intensité en R&D de 3% du PIB).

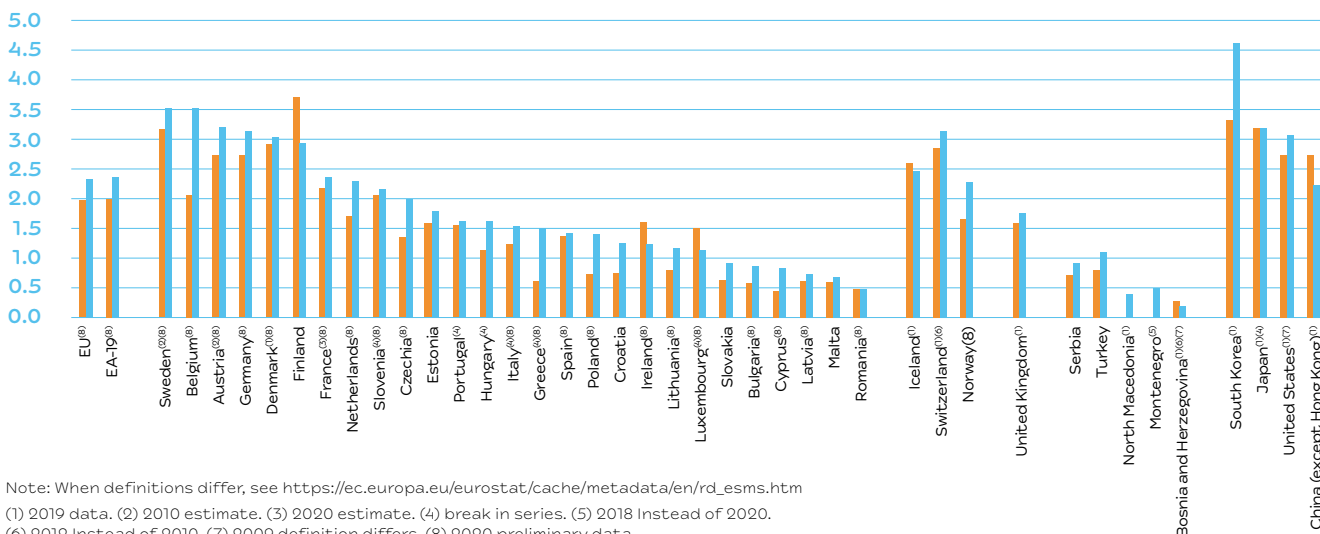
2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Ce n'est pas parce que la Belgique performe déjà très bien en termes de R&D qu'elle doit pour autant se reposer sur ses lauriers. Il est essentiel qu'elle maintienne sa position de leader en capitalisant sur ses forces et en veillant à travailler sur ses faiblesses (voir ci-dessous).

En outre, nous souhaitons que la Belgique puisse atteindre, pour 2030, le niveau de la Suède en termes de performance de l'innovation (transposition de la R&D en produits commercialisés). La Suède est aujourd'hui le meilleur élève de l'UE pour cet aspect (139% au-dessus de la moyenne de l'UE). Avec 10% de moins, la Belgique a encore du chemin à parcourir.

Gross domestic expenditure on R&D, 2010 and 2020 (% relative to GDP)

Source : Eurostat (online data code: rd_e_gerdtot) and OEDC database



Note: When definitions differ, see https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/rd_esms.htm

(1) 2019 data. (2) 2010 estimate. (3) 2020 estimate. (4) break in series. (5) 2018 Instead of 2020. (6) 2012 Instead of 2010. (7) 2009 definition differs. (8) 2020 preliminary data.



Il est important de préserver notre système actuel d'incitations fiscales et de le rendre plus accessible aux start-ups et aux PME technologiques.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour parvenir au niveau d'un pays comme la Suède, la Belgique doit maintenir l'attractivité de son système de recherche, son utilisation efficace des technologies de l'information, ainsi que ses efforts en termes de collaboration entre PME innovantes.

Pour cela, et entre autres pour maintenir le niveau des dépenses en R&D, il est important de :

- Préserver notre système actuel d'incitations fiscales et le rendre plus accessible pour les start-ups et PME technologiques. Cela implique :
 - Une consolidation et la sécurité juridique des mesures de non-versement du précompte professionnel pour les chercheurs ainsi que du régime spécial pour les chercheurs impatriés.
 - Le maintien, la réforme et la consolidation des incitants fiscaux dans l'impôt des sociétés pour la R&D et l'innovation :
 - › Le maintien d'un taux nominal concurrentiel ;
 - › Le renforcement de la déduction pour investissements/du crédit d'impôt R&D, en accordant en outre plus d'attention aux investissements qui contribuent à la réalisation de grands objectifs sociétaux tels que la révolution verte ou numérique ;
 - › Une réforme intelligente de la déduction pour innovation, prenant en compte les évolutions internationales en européennes ;
 - › Une coordination intelligente avec les initiatives régionales (notamment les subventions) ;
 - › Une facilitation du financement lorsque cela s'avère nécessaire.
- Consolider les forces en termes de recherche, d'utilisation des TIC et de collaboration

Les conditions de réalisation d'un doctorat et l'excellente réputation de la Belgique en termes de recherche doivent évidemment être consolidées pour continuer à attirer des doctorants étrangers. Il faut néanmoins accorder une attention particulière aux Belges. Il faudrait réduire ce déséquilibre entre le nombre de diplômés et de postes – financièrement attractifs - offerts en Belgique pour que ces profils ne quittent pas la Belgique.

En outre, les atouts indéniables de la Belgique en termes d'utilisation des technologies de l'information doivent nous inciter à poursuivre nos efforts dans ces directions, sur la base de ce qui est déjà entrepris (voir aussi les fiches « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22 et « Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut », p. 24).

De plus, si la collaboration entre PME innovantes est déjà très bonne en Belgique, l'élargir à d'autres acteurs ne pourrait être que bénéfique. Il faudrait en particulier stimuler les collaborations entre entreprises de taille différente (PME et grandes entreprises) mais aussi avec des universités, des centres de recherche, des incubateurs, et cela au-delà des frontières linguistiques et nationales.

- Accroître l'influence internationale de la Belgique

Pour créer un climat favorable à l'investissement dans la R&D et dans l'innovation et attirer ainsi des entreprises innovantes, il faut aussi un système juridique stable et de qualité. Rappelons la prochaine entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire et de son corollaire, la Juridiction européenne (Unified Patent Court ou UPC). Pour rester compétitive, la Belgique devrait également bénéficier d'une division locale belge de la Juridiction européenne afin de garantir à tout intéressé l'accès à un tribunal des brevets de qualité dans son propre pays, avec une procédure dans sa propre langue, pour diminuer ainsi les coûts des procédures.

Horizon Belgique 2030 – Une publication
de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Ouvrage collectif sous la direction d’Edward Roosens, chief economist de la FEB,
et d’Amélie Wuillaume, ex-conseiller adjoint du centre de compétence Entrepreneuriat numérique & innovant de la FEB

RÉDACTION FINALE

Hilde De Brandt, Véronique Gesché et Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

ISBN : 9789075495867

Dépôt légal : D/2023/0140/10

Date de publication : mai 2022, version 2.0 décembre 2023

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.